

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF28

présenté par
M. Bouloux, rapporteur

ARTICLE 7

- I. – Supprimer l’alinéa 32.
- II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 51.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.